



Proposition de résolutions

Assemblée Générale du 20 Septembre 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le dit rapport, le bilan, le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les opérations et actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat pour cet exercice au Président et au Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, vote l'affectation du résultat en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité 2018, approuve les orientations prises et le plan d'action 2019.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel 2019, tel qu'il lui a été présenté.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.